



4 JUIN 2026

**Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027
Décision n° C (2022) 8952 du 30 novembre 2022**

Consultation N° 02/2026 pour la sélection d'un(e) consultant(e) externe pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions pilotes dans les parcelles oléicoles et les huileries 4.0 dans le cadre du projet « Réseau de transfert des résultats de la recherche pour la transition vers des MPME dans la culture et la mouture des olives qui adoptent l'innovation et les technologies avancées »

(PROMESERVAGRI 4.0 A1-1.3-228 ; CUP : G53C25000230007)

Date de publication : 04 juin 2026

Date limite de réception des candidatures : 03 juillet 2026 à 10h00

Contexte

Dans le cadre du programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027, l'Institut de l'Olivier-Unité spécialisée Sousse (IO-Sousse), en partenariat avec 5 autres organismes, a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : **Réseau de transfert des résultats de la recherche pour la transition vers des MPME dans la culture et la mouture des olives qui adoptent l'innovation et les technologies avancées » (PROMESERVAGRI 4.0 A1-1.3-228 ; CUP : G53C25000230007).**

L'Institut de l'Olivier-Unité spécialisée Sousse (IO-Sousse), rue Ibn Khaldoun, BP 14 - 4061, Sousse (Tunisie), en qualité de partenaire principal n°6, en collaboration avec :

- Università degli Studi di Catania -Université de Catane (Bénéficiaire Principal BP -PP1),
- Ecole supérieure de communication de Tunis (PP2)
- Confederazione Italiana Agricoltori Sud Est Sicilia (PP3)
- Institut National Agronomique de Tunisie (PP4)
- Agenzia per il Mediterraneo (PP5)

a obtenu un financement pour la mise en œuvre du projet « **Réseau de transfert des résultats de la recherche pour la transition vers des MPME dans la culture et la mouture des olives qui adoptent l'innovation et les technologies avancées** » (PROMESERVAGRI 4.0 A1-1.3-228 ; CUP : G53C25000230007).

Selon la convention de subvention, l'IO- Unité spécialisée Sousse doit gérer une action pour un budget total de 211.799,00 Euro dont 190.619,10 Euro financé par l'UE qui correspond à 90% du budget total et que l'IO- Unité spécialisée Sousse doit garantir 21.179,90 Euro comme co-financement qui correspond à 10% du budget total. Dans ce cadre, l'IO est responsable de la bonne exécution technique, administrative et financière des activités qui lui sont attribuées, conformément aux règles du Programme Interreg NEXT Italie-Tunisie, notamment en matière de traçabilité des dépenses, justification des livrables, respect du chronogramme et atteinte des indicateurs ainsi que des exigences d'audit et de contrôle de la Commission européenne (PRAG / OLAF).

Le projet Promeservagri 4.0 vise à renforcer la compétitivité, la résilience et la durabilité des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) de la filière oléicole, à travers un transfert structuré des résultats de la recherche vers les opérateurs économiques, ainsi que l'intégration de solutions technologiques avancées (approche 4.0) dans les exploitations oléicoles et les huileries. Il repose sur une approche intégrée combinant actions pilotes, formation sur le terrain, valorisation des résultats scientifiques et dispositifs innovants de diffusion et d'apprentissage (*Living Labs, Fab Labs*).

Dans ce cadre, le projet prévoit la mise en œuvre de parcelles oléicoles pilotes 4.0 et d'huileries intelligentes, servant de modèles pour l'adoption de pratiques agricoles et industrielles innovantes. Il inclut également un volet structurant dédié à la formation des acteurs du secteur oléicole (au moins 140 bénéficiaires), à la capitalisation des résultats et à leur diffusion à grande échelle. En complément, le projet contribue à la valorisation territoriale et économique de la filière, notamment à travers l'expansion de la route transfrontalière/méditerranéenne de l'olivier, intégrant les sites pilotes et favorisant le développement du tourisme oléicole, de l'innovation et de la coopération territoriale.

Sur le plan organisationnel, le projet s'appuie sur une gouvernance collaborative et coordonnée, garantissant la cohérence des activités, la complémentarité des expertises et le respect des exigences du programme Interreg Next. L'IO- Unité spécialisée Sousse joue un rôle central en assurant notamment la coordination des activités en Tunisie, la mobilisation des acteurs de la filière oléicole et le pilotage du Groupe de Tâches 2 (GT2) dédié à l'application des résultats de la recherche axée sur les nouvelles technologies pour une meilleure qualité des huiles d'olive, mise en œuvre des actions pilotes huileries 4.0 et leur mise en réseau. À ce titre, il supervise l'évaluation des résultats des activités du GT2 axée sur les tendances industrie 4.0 et l'impact sur la qualité de l'huile d'olive, la planification, la préparation et la mise en œuvre des actions pilotes huileries 4.0, ainsi que les actions de clustering pour leur mise en réseau. Ce rôle inclut également :

- Le respect strict du calendrier d'exécution (chronogramme contractuel),
- La conformité des livrables aux exigences du programme (qualité, vérifiabilité, auditabilité),
- La contribution aux rapports financiers et techniques consolidés du projet,
- La coordination avec le Bénéficiaire Principal (Université de Catane) pour les phases de reporting et d'évaluation.

Ainsi, PROMESERVAGRI 4.0 constitue une initiative stratégique de modernisation du secteur oléicole, visant à assurer la transférabilité, la durabilité et l'impact à long terme des innovations introduites, au bénéfice de l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la transformation.

Le projet PROMESERVAGRI 4.0 vise à :

- Renforcer la compétitivité des filières oléicoles et agroalimentaires,
- Intégrer les technologies de type Industrie 4.0 dans les systèmes de production,
- Améliorer la qualité, la traçabilité et la valorisation des produits,
- Développer des approches de coopération transfrontalière entre partenaires italiens et tunisiens,

- Structurer un dispositif de capitalisation et de diffusion des résultats.

Durée du projet : 36 mois, du **15 mai 2025** au **15 mai 2028** (sauf prorogation approuvée par l'Autorité de Gestion).

SECTION I : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Article 01 : Objet de la consultation

L'IO lance une consultation simplifiée visant à sélectionner d'un(e) consultant(e) externe pour la mise en œuvre des actions pilotes, le suivi opérationnel des expérimentations et l'évaluation des résultats, dans le respect des règles du programme Interreg Next Italie–Tunisie 2021-2027, du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014 relatif aux marchés publics tunisiens, ainsi que des dispositions nationales applicables. La procédure est conforme au décret n° 2014-1039 et à ses modifications, notamment en ce qui concerne les seuils de la consultation simplifiée. La consultation sera publiée sur le site officiel de l'IO (<http://www.iosfax.agrinet.tn/>) et sur le site du programme (<https://www.italietunisie.eu/>).

Le(a) consultant(e) devra intervenir dans le respect :

- Des règles du programme (reporting, audit, traçabilité),
- Du décret tunisien n°2014-1039 relatif aux marchés publics,
- Des principes de transparence, égalité de traitement et bonne gestion financière,
- Des exigences de prévention des conflits d'intérêts (Règlement UE 2018/1046 – article 61).

Le(a) consultant(e) exerce sa mission en toute indépendance, sans lien de subordination avec l'IO, et ne peut être assimilé à un agent permanent ou contractuel de l'établissement. Le(a) consultant(e) travaille sous la supervision de l'équipe technique du bénéficiaire. Le(a) consultant(e) assurera un support documentaire et un appui technique et opérationnel pour la production des livrables liées à la qualité de l'huile d'olive et à la modernisation des huileries.

Article 02 : Missions du prestataire

Dans le cadre de la présente consultation, le(a) consultant(e) fournira assurera principalement un appui opérationnel terrain, axé sur la mise en

œuvre, le suivi et l'évaluation des actions pilotes, conformément aux exigences du programme Interreg Next Italie-Tunisie 2021-2027.

- **Mise en œuvre des actions pilotes dans les parcelles oléicoles :**

Le/la consultant(e) sera chargé(e) de :

- Participer à la mise en œuvre des expérimentations de nouvelles technologies dans les parcelles oléicoles;
- Assurer le suivi opérationnel des parcelles pilotes et des protocoles expérimentaux ;
- Appuyer la coordination avec les agriculteurs et partenaires techniques ;
- Documenter les activités réalisées et contribuer aux rapports associés.

- **Suivi et évaluation des actions pilotes dans les parcelles**

Le/la consultant(e) devra :

- Superviser la mise en place des capteurs dans les parcelles pilotes ;
- Assurer le suivi du fonctionnement et de la collecte des données ;
- Contribuer à l'exploitation des données dans le cadre des expérimentations.
- Mettre en œuvre les dispositifs de suivi et d'évaluation définis ;
- Collecter, vérifier et analyser les données issues des expérimentations ;
- Produire des rapports de suivi intermédiaires ;
- Contribuer à l'évaluation finale des résultats des expérimentations sur la qualité des olives.

- **Mise en œuvre des actions pilotes huileries 4.0**

Le/la consultant(e) sera chargé(e) de :

- Participer à la mise en œuvre des actions pilotes dans les huileries ;
- Suivre l'intégration des technologies Industrie 4.0 ;
- Appuyer les opérateurs dans la mise en place des solutions techniques ;
- Assurer le suivi des performances techniques et organisationnelles.

- **Suivi et évaluation des actions pilotes huileries**

Le/la consultant(e) devra :

- Mettre en œuvre les outils de suivi et d'évaluation ;
- Mesurer les indicateurs de performance (qualité, efficacité, coûts, organisation) ;
- Évaluer l'impact des actions pilotes sur les huileries ;
- Formuler des recommandations techniques et stratégiques.

Les activités de la présente consultation sont imputées sur la catégorie budgétaire : frais des compétences et services externes-experts externes.

Article 03 : Rémunération et modalités de paiement

Budget maximal : 10 000 € (dix mille euros) HTVA, converti en TND au taux Infoeuro du mois de mai. Imputation : « Frais des compétences et services externes ». Le budget est réparti en cohérence avec :

- Le chronogramme des activités ;
- Le budget alloué pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions pilotes.

Le règlement des montants dus sera effectué sur la base de l'appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions pilotes dûment validés par le coordinateur. Le calendrier de paiement est établi comme suit :

N°	Activités	% du total
1	Mise en place capteurs parcelles	21 %
2	Mise en œuvre actions pilotes parcelles	21 %
3	Mise en œuvre actions pilotes huileries	21 %
4	Évaluation actions pilotes parcelles	21 %
5	Évaluation actions pilotes huileries	16 %

Le paiement sera effectué par virement sur présentation de 4 exemplaires originaux de facture. Chaque paiement est conditionné par :

- La validation technique des rapports d'activités de le(a) consultant(e) de la mission chargé(e) par le coordinateur IO-Sousse,
- La conformité aux indicateurs du programme/projet et aux indicateurs de réalisation,
- La cohérence avec le calendrier d'exécution,
- La disponibilité des documents techniques/pièces justificatives associées.

Pour le paiement de chaque activité, le(a) consultant(e) doit intégrer :

- Un rapport technique détaillé,
- Les pièces justificatives associées,
- Une analyse des écarts (prévu/réalisé),
- Une contribution aux indicateurs de réalisation des activités susmentionnées.
- Le(a) consultant(e) devra garantir la traçabilité complète des livrables produits, en assurant l'archivage des documents conformément aux

exigences d'audit du programme (audit trail). Le(a) consultant(e) intervient en appui opérationnel, sans responsabilité directe sur leur validation technique ou stratégique.

Article 04 : Durée du contrat

À compter de la notification de l'ordre de service, la mission s'étend jusqu'à la clôture des activités et la validation finale des rapports techniques associés dans le cadre de la présente consultation. Elle pourra faire l'objet d'ajustements, par voie d'avenant, en fonction des besoins opérationnels et des échéances définies. L'ensemble des prestations sera réalisé sous la supervision de l'équipe technique du projet.

Article 05 – Modalités de soumission des offres

Dossier sous pli fermé anonyme avec trois enveloppes :

Enveloppe A – Administratif

1. Extrait du registre national des entreprises
2. Cahier des charges signé et paraphé
3. Fiche de renseignements généraux (Annexe 1)
4. Déclaration de ne pas être un agent public (Annexe 6)
5. Déclaration de non-influence (Annexe 7)
6. Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des données et le respect des conditions de participation (Annexe 8)

Enveloppe B – Technique

1. Curriculum Vitae détaillé et signé du/de la consultant(e) présentant clairement la formation, les expériences professionnelles et les compétences pertinentes pour la mission.
2. Copies des diplômes attestant du niveau académique requis.
3. Copies des attestations de formation et/ou certificats de compétences en lien direct avec les compétences exigées par les TDR.

4. Liste des références professionnelles de l'expert chargé de la mission conformément aux annexes 2 et 3, accompagnée obligatoirement des pièces justificatives correspondantes (attestations de bonne exécution, certificats de services faits, contrats ou équivalents).

5. Attestations professionnelles ou certificats de travail délivrés par les anciens employeurs ou partenaires, justifiant l'expérience professionnelle déclarée.

Enveloppe C – Financier

1. Soumission (Annexe 4)
2. Bordereau des prix (Annexe 5)

La non-présentation de l'un des documents (Annexe 4 : la soumission) et (Annexe 5 : le bordereau des prix) lors de l'ouverture des plis des offres financières constitue un motif de rejet de l'offre.

- Les participants intéressés sont invités à soumettre leur dossier dans une seule enveloppe contenant les trois enveloppes internes (enveloppe A + enveloppe B + enveloppe C), sous pli fermé et anonyme, par voie postale recommandée, par Rapide-Poste, ou directement contre décharge au bureau d'ordre central de l'Institut de l'Olivier, à l'adresse suivante :

Rue de l'Aéroport Km 1.5 BP 1078 - 3000 Sfax- Tunisie.

Date limite de réception des candidatures est le 03 juillet 2026 à 10h 00.

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

« A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Consultation N° 02/2026 pour la sélection d'un(e) consultant(e) externe pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions pilotes dans les parcelles oléicoles et les huileries 4.0 du projet :

« Réseau de transfert des résultats de la recherche pour la transition vers des MPME dans la culture et la mouture des olives qui adoptent l'innovation et les technologies avancées »

(PROMESERVAGRI 4.0 A1-1.3-228 ; CUP : G53C25000230007)

Article 7. Examen des candidatures

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection d'un(e) consultant(e) externe pour pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions pilotes dans les parcelles oléicoles et les huileries 4.0 du projet sont examinées par la Commission compétente du bénéficiaire du projet.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter, le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les **sept jours (ouvrables)** suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre central de l'IO-.

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non-présentation des documents requis.

Article 8. Méthodologie de dépouillement des offres

La commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (**NT**) suivant les critères suivants :

Critères d'évaluation	Note	Note Min	Note Max
Niveau académique de l'expert chargé de la mission			30
Être titulaire d'un diplôme de doctorat en sciences agronomiques	15	5	30
Être titulaire d'un diplôme de master en sciences agronomiques	10		
Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en sciences agronomiques	5		
Expériences en relation avec secteur oléicole (attestations de stage, attestation de travail, publications, documents techniques, organisation/animation des événements...) de l'expert chargé de la mission			15

Titulaire d'une attestation	05		
Titulaire de deux attestations	10	05	15
Titulaire de 3 attestations ou plus	15		
Compétences techniques et informatiques			20
Maîtrise des outils d'analyse des données (statistiques, SIG, bases de données), des outils bureautiques et/ou des compétences appliqués à la filière oléicole	5 points/attestation	5	20
Expérience dans des projets nationaux ou internationaux (Coordination, membre de projets, assistance ...)			15
Titulaire d'attestation	5 points/attestation	5	15
Titulaire de deux attestations			
Titulaire de 3 attestations ou plus			
Expérience dans des projets internationaux Italie-Tunisie (Coordination, membre de projets, assistance ...)			5
Titulaire d'un an d'expérience	1 point/an		
Titulaire de deux ans d'expérience		1	5
Titulaire de 5 ans d'expérience			
Expérience avec des organisations internationales et/ou des partenaires publics/privés (PPP) internationaux			15
Moins de 05 références	5		
Entre 05 et 15 références	10	5	15
15 références ou plus	15		

Les offres techniques seront évaluées par la Commission d'évaluation sur la base des critères définis dans les TDR. Chaque offre se verra attribuer une note technique (NT) sur 100 points. Seules les offres ayant obtenu :

- une note technique minimale de 70/100, et
- critère éliminatoire : au moins 15/20 pour le critère « Expériences en relation avec secteur oléicole » pour garantir compréhension des TDRs et la méthodologie proposée.

seront déclarées techniquement conformes.



Article 9. Confidentialité

Le prestataire retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Article 10. Frais d'enregistrement

Le projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg Next Italie-Tunisie 2021-2027, le contrat entre les deux parties est exonéré des droits d'enregistrements conformément à l'article 37 de la loi de finance de l'année 2022.

Article 11. Délai de validité des offres

Tout soumissionnaire sera lié par son offre pendant Quatre-vingt-dix (90) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres. Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

Article 12. Litige

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

Fait à Sfax, le

M. khaled HIBAR

Coordinateur du projet
PROMESERVAGRI 4.0



M. Béchir BEN ROUINA

Directeur Général
Institut de l'Olivier



Chargé de la Direction
de l'Institut de l'Olivier

Béchir BEN ROUINA



ANNEXES – Consultation 02/2026

**Consultant(e) externe pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des
actions pilotes dans les parcelles oléicoles et les huileries 4.0**

– Projet PROMESERVAGRI 4.0 (A1-1.3-228) –

ANNEXE 1

Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

Nom ou raison sociale :

Adresse :

.....

Téléphone :

Fax :

Date de création :

Enregistrée au registre national des entreprises sous le n°

Fait à Le

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)



Annexe 2 : Références de projets (nationaux et internationaux financés par l'Union Européenne (UE) ou similaire (membre, assistance à la coordination technique et/ou gestion administrative et technique) - Participation de l'expert(e) chargé(e) de la mission

(Ajouter des lignes dans le tableau si nécessaire)

Participation à des projets nationaux ou internationaux (Coordination, membre de projets, ...)

N°	Nom du projet	Bailleur	Programme	Montant du projet (€ ou TND)	Date début - date fin (jj/mm/aaaa)	Poste occupé par le consultant	Pièces jointes (oui/non + référence)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							

NB: Classement par date décroissante.

Joindre obligatoirement les pièces justificatives : contrats, attestations de bonne exécution, etc...

Les références qui ne sont accompagnées de pièce justificative ne seront pas comptabilisées.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 3 : Expérience avec des organisations internationales et/ou partenaires publics/privés (PPP) internationaux pour l'expert (e) chargé(e) de la mission

(Ajouter des lignes si nécessaire)

N ^o	Organisation / Institution	Type (Organisation internationale / PPP / ONG / UE...)	Projet / Mission	Programme	Date début - date fin (jj/mm/aaaa)	Poste occupé par le consultant	Pièces jointes (oui/non + référence)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							

NB :

- Les références doivent être classées par ordre chronologique décroissant.
- Les pièces justificatives sont obligatoires (attestations, contrats, certificats de bonne exécution, etc.).
- Toute référence non justifiée ne sera pas prise en compte dans l'évaluation.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 4 : Soumission

Je soussigné
agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le
compte de la société.....
Adhérent à la CNSS N°..... Enregistrée au registre
national des entreprises sous le N°.....faisant élection de domicile à
.....

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation N°02/2026 relatif
à la sélection la sélection d'un(e) consultant(e) externe pour la mise en
œuvre, le suivi et l'évaluation des actions pilotes dans les parcelles oléicoles
et les huileries 4.0 du projet : « Réseau de transfert des résultats de la
recherche pour la transition vers des MPME dans la culture et la mouture
des olives qui adoptent l'innovation et les technologies avancées »
(PROMESERVAGRI 4.0 A1-1.3-228) m'engage et me soumet à exécuter
lesdites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant les
prix fermes et non révisables établis par moi-même pour chaque unité dans
les formulaires des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma
propre responsabilité la nature et l'importance des acquisitions dont j'ai
arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres) :

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations dans les
conditions prévues au marché et dans les délais prescrits dans le cahier des
charges administratives.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai
de quatre-vingt-dix jours (90) à partir du jour qui suit la date limite de
réception des plis.

M'engage à reconnaître que L'IO-Sousse n'est pas tenu de retenir la
soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de
déclarer la consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à
être indemnisé de ce fait.



Déclare que sous peine de résiliation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 5 : Bordereau des prix

N°	Désignation des activités	Prix unitaire HTVA DT
1	Mise en place capteurs parcelles	
2	Mise en œuvre actions pilotes parcelles	
3	Mise en œuvre actions pilotes huileries	
4	Evaluation actions pilotes parcelles	
5	Evaluation actions pilotes huileries	
Montant total HT		

Arrêté le présent bordereau à la somme de :

.....

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 6 : Déclaration sur l'honneur de ne pas être agent public

Je soussigné (nom, prénom et fonction)

.....

Représentant de la société (nom et adresse).....

.....

Enregistrée au registre national des entreprises sous le n°..... Faisant élection de domicile à (adresse complète)

.....

Ci-après dénommé "le soumissionnaire" pour consultation N°02/2026/ PROMESERVAGRI 4.0 relatif à la : sélection d'un prestataire de service pour pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions pilotes dans les parcelles oléicoles et les huileries 4.0 du projet « Réseau de transfert des résultats de la recherche pour la transition vers des MPME dans la culture et la mouture des olives qui adoptent l'innovation et les technologies avancées »

Déclare sur l'honneur que le propriétaire, le gérant, le responsable commercial et toutes personnes détenant une part égale ou supérieure à 30 % du capital social de la société n'ont pas été un agent public au sein du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ou de L'INAT ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 7 : Déclaration sur l'honneur de non-influence

Je soussigné (nom, prénom et fonction)

.....

Représentant de la société (nom et adresse).....

.....

Enregistrée au registre national des entreprises sous le
n°..... Faisant élection de domicile à (adresse complète)

.....

Ci-après dénommé "**le soumissionnaire**" pour la consultation **N°02/2026** relatif à la sélection d'un prestataire de service pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions pilotes dans les parcelles oléicoles et les huileries 4.0 du projet « **Réseau de transfert des résultats de la recherche pour la transition vers des MPME dans la culture et la mouture des olives qui adoptent l'innovation et les technologies avancées** »

Déclare sur l'honneur, de n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même, ou par personne interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché ou sur les différentes étapes de sa réalisation.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe 8 : Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des données et le respect des conditions de participation

Je suis le soussigné (nom, prénom, qualité).....

Inscrit au registre de commercesous le N°..... Le lieu de communication désigné (adresse complète)

.....

..... Désigné ci-après par le (le soumissionnaire).

Je déclare sur l'honneur que les données incluses dans l'offre sont correctes et les conditions de participation sont respectées, y compris l'absence de condamnations judiciaires pour violation des lois et règlements en vigueur dans le domaine de la législation de l'agriculture.

Fait à, le

Signature et cachet du soumissionnaire